

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
27 janvier 2016

DATE d'AFFICHAGE
8 février 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 33

L'an deux mille seize,

le 2 février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Bernadette GRIGNON, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°09-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE L'ESTUAIRE A ARZAL –
ACQUISITION DE PARCELLES CADASTREES C 1811 ET C 1812 AUPRES DE LA MAIRIE D'ARZAL (PORTION FONCIERE DE
LA VOIE COMMUNALE N°3)**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, expose le projet d'acquisition foncière des parcelles cadastrées section C numéros 1811 (547m²) et 1812 (350m²) d'une superficie totale de 897 m², portion de la Voirie Communale n°3 située sur le Parc d'Activités de l'Estuaire à ARZAL.

Par délibération n°089/2015 du 25 novembre 2015, la commune d'Arzal propose la cession de ces parcelles au prix total de 3 588 € nets, soit 4 € le m². Cette acquisition permettrait de favoriser la commercialisation du Parc d'Activités de l'Estuaire.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition, auprès de la commune d'Arzal, les parcelles cadastrées C 1811 et C 1812 situées sur le Parc d'Activités de l'Estuaire d'une surface de 897 m² au prix de 3 588 € nets,
- **PROCEDE** au règlement des frais notariés et de géomètre supportés par Arc Sud Bretagne,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Nivillac, le 05/02/16
Le Président,

